



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

transport de fonds

Question écrite n° 48447

Texte de la question

Mme Roselyne Bachelot-Narquin appelle l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur la grande inquiétude de l'ensemble des agents des transports de fonds et valeurs à l'égard du climat d'insécurité dans lequel ils exercent leur profession. Une récente attaque de fourgon blindé dans le Var, ayant causé une victime, est venue rappeler tragiquement l'urgence d'une application prochaine du texte voté le 31 mai dernier à l'Assemblée nationale. La mise en oeuvre par les différents donneurs d'ordre - banques, grandes surfaces... - des mesures d'aménagement des locaux, afin de faciliter l'accès des véhicules de transport de fonds par des sas prévus à cet effet, est en effet un paramètre essentiel du renforcement des conditions de sécurité. Or l'adoption par le Sénat n'a pas encore eu lieu et les décrets d'application pourraient donc ne pas être pris avant 2001. Elle lui demande donc s'il est envisagé d'inscrire en priorité ce texte à l'ordre du jour du Sénat.

Texte de la réponse

Le ministre des relations avec le Parlement informe l'honorable parlementaire que le projet de loi relatif à la sécurité et au dépôt de la collecte de fonds par les entreprises privées a été adopté par le Sénat le 28 juin 2000 et est devenu la loi n° 2000-646 du 10 juillet 2000 publiée au Journal officiel du 11 juillet 2000.

Données clés

Auteur : [Mme Roselyne Bachelot-Narquin](#)

Circonscription : Maine-et-Loire (1^{re} circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 48447

Rubrique : Services

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : relations avec le Parlement

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 3 juillet 2000, page 3896

Réponse publiée le : 11 septembre 2000, page 5290